



# POLITIQUE D’AFFILIATION

## Saison 2024-2025

---

### Préambule

En vertu des règlements généraux de Curling Québec (CQ), la présente politique a pour objet de clarifier les étapes nécessaires au processus d’affiliation de ses membres, afin de leur donner plein droit à ses programmes et services.

### Processus d’affiliation

Pour devenir membre de la fédération un club de curling doit:

1. Signifier son intention en complétant le formulaire d’affiliation\* prévu à cet effet.
2. Acquitter annuellement ses droits d’affiliation de 450\$ (517,39\$ taxes incluses) avant le 15 décembre 2024.
3. Dresser la liste exacte de ses pratiquants réguliers (Adultes et Juniors) à l’aide du fichier électronique fourni par CQ et retourner cette liste à CQ avant le 1<sup>er</sup> décembre 2024.
4. Percevoir les droits d’affiliation de chacun de ses «Pratiquants réguliers» soit 27.35\$ (\$21.18 taxable + 2\$ à Curling Canada + 1\$ à votre association régionale) pour les «Adultes» et 15.66\$ (\$11.88 taxable + 2\$ à Curling Canada) pour les «Juniors» et remettre ces droits d’affiliation à CQ sur réception de la facture détaillée ou au plus tard le 15 décembre 2024.

\* Le formulaire d’affiliation est disponible sur le site Web de CQ à la rubrique «À propos de nous» - «Affiliation».

### Ristournes

Notez que le respect de ces conditions permettra aux clubs et aux associations régionales concernés de compter sur une ristourne de 1\$ par pratiquant régulier chacun.

Ces frais d’affiliation correspondent, bon an mal an, au tiers du budget de fonctionnement de Curling Québec qui a le mandat d’assurer la gestion, le développement et la promotion du curling sur le territoire québécois. Il s’agit donc d’une source importante de revenus qui permet d’assurer le bon fonctionnement de la fédération et de diversifier son offre de programmes et de services.